

**ZA5558**

**Flash Eurobarometer 320  
(European Contract Law in Business-to-Business Transactions)**

**Country Questionnaire  
France**

**F1320**  
**FLASH EUROBAROMETER**  
**Business attitudes towards cross-border business-to-business transactions and the usefulness of a European contract law**

SCREENER

**D01. Êtes-vous impliqué dans des transactions interentreprises (c'est à dire des transactions entre votre entreprise - en tant que vendeur ou acheteur - et d'autres entreprises) ?**

- Oui ..... 1
- Non ..... 2 [REMERCIER ET CLORE]
- [NSP/SR] ..... 9 [REMERCIER ET CLORE]

**D02. Lesquelles des phrases suivantes correspondent à votre situation ?**

- Nous effectuons actuellement des ventes/achats transfrontaliers à/auprès d'entreprises d'autres pays de l'Union Européenne ..... 1
- Nous envisageons d'effectuer dans le futur des ventes/achats transfrontaliers à/auprès d'entreprises dans d'autres pays de l'Union Européenne. .... 2
- Cela NE nous intéresse PAS d'effectuer des ventes/achats transfrontaliers auprès d'entreprises d'autres pays de l'Union Européenne ..... 3 [REMERCIER ET CLORE]
- [NSP/SR] ..... 9 [REMERCIER ET CLORE]

**D03. Dans quelle sorte de transactions interentreprises êtes-vous principalement impliqué ?**

- Ventes / achat de marchandises (y compris des produits issus de la fabrication, des biens de loisirs et les hôtels/restaurants etc) ..... 1
- Ventes / achats de produits numériques (par exemple pour les CD, DVD, logiciels, musique et films téléchargeables)..... 2
- Ventes / achats de services financiers..... 3
- Vente / achat d'autres services ..... 4 [REMERCIER ET CLORE]
- [NSP/SR] ..... 9

DEMOGRAPHICS

**D1. Combien d'employés avez-vous dans votre entreprise ?**

- ..... Employés
- NSP/SR..... 9999999

**D2. Quel a été le chiffre d'affaires de votre entreprise en 2009 ?**

- .....€
- NSP/SR..... 9999999

**D3. Laquelle des catégories de produits suivantes est la plus importante de vos ventes ?**

*[UNE SEULE REPONSE POSSIBLE SEULEMENT]*

- Voitures, véhicules et pièces automobiles ..... 1
- Vêtements, chaussures et accessoires (y compris bijoux et cosmétiques) ..... 2

- Services financiers et d'assurances .....	3
- Alimentation et boisson .....	4
- Meubles, articles d'ameublement et de décoration (y compris produits de bricolage et produits d'entretien).....	5
- Appareils électroménagers, produits électroniques et de technologie de l'information ..	6
- Loisirs (ex. livres, matériel audiovisuel, jouets ...).....	7
- Produits du secteur de l'ingénierie, ex. les machines .....	8
- Produits numériques .....	9
- Autres marchandises .....	10
- [NSP/SR] .....	99

**D4. Êtes-vous principalement impliqué dans des transactions interentreprises en tant qu'acheteur ou vendeur ?**

- Principalement en tant qu'acheteur .....	1
- Principalement en tant que vendeur.....	2
- Implication égale en tant qu'acheteur ou vendeur .....	3
- [NSP/SR] .....	9

**D5. Le(s)quel(s) des canaux de vente suivant utilisez-vous ?**

*[PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES]*

- Points de vente.....	1
- Internet.....	2
- Téléphone, courrier et autres moyens de communication à distance.....	3
- Vente à domicile et autres canaux de vente extérieure.....	4
- [NSP/SR] .....	9

**D6. Hormis la France, dans combien de pays de l'Union Européenne effectuez-vous actuellement des transactions transfrontalières ?**

*[UNE SEULE REPONSE POSSIBLE]*

- [ ] [ ] Pays (0 – 26)	
- [NSP/SR] .....	99

**MAIN QUESTIONNAIRE**

[POSER A TOUS]

**Q1. Quel droit des contrats régit le plus souvent vos transactions interentreprises transfrontalières dans l'Union Européenne ?**

*[UNE SEULE REPONSE POSSIBLE SEULEMENT]*

- Le droit des contrats national français .....	1
- Le droit des contrats national du pays dans lequel l'autre partie est située.....	2
- Le droit des contrats national d'un pays tiers .....	3
- Les droits des contrats ne sont liés à aucun pays en particulier, par exemple les conventions internationales ou les principes d'UNIDROIT .....	4
- [NSP/SR] .....	9

[POSER A TOUS]

**Q2. Quel impact les obstacles potentiels suivants peuvent-ils avoir sur votre décision d'effectuer des ventes / achats transfrontalièr(es) aux / auprès d'entreprises d'autres pays de l'Union Européenne ?**

*[LIRE – FAIRE UNE ROTATION - UNE SEULE REPONSE PAR LIGNE]*

- Impact important .....	4
- Un certain impact.....	3
- Un impact minime.....	2
- Pas d'impact .....	1
- [NSP/SR] .....	9
A - La langue (problèmes de communication, traduction de documents, etc.) .....	1 2 3 4 9
B - La difficulté de s'accorder sur le droit des contrats étranger applicable .....	1 2 3 4 9
C - La difficulté à se renseigner sur les dispositions d'un droit des contrats étranger .....	1 2 3 4 9
D - Les différences culturelles .....	1 2 3 4 9
E - La réglementation fiscale.....	1 2 3 4 9
F - Les exigences réglementaires. Ex : licences, procédures d'immatriculation .....	1 2 3 4 9
G - Les problèmes pour résoudre les conflits transfrontaliers, y compris les frais pour un litige à l'étranger .....	1 2 3 4 9
H - Obtenir des conseils juridiques sur un droit des contrats étranger .....	1 2 3 4 9
I - Les problèmes avec les livraisons transfrontalières .....	1 2 3 4 9
J - La maintenance après-vente à l'étranger.....	1 2 3 4 9
K - Autre .....	1 2 3 4 9

**[POSER Q3 UNIQUEMENT SI les réponses sont "un impact important", "un certain impact" ou "un impact minime" pour au moins l'une des options suivantes :**

**Q2B - difficulté à s'accorder sur le droit des contrats étranger applicable = 4 OU 3 OU 2 OU**

**Q2 C difficulté à en savoir davantage sur les dispositions d'un droit des contrats étranger =4 OU 3 OU 2 OU**

**Q2 G - problèmes pour résoudre des conflits transfrontaliers, y compris les frais pour un litige à l'étranger =4 OU 3 OU 2 OU**

**Q2 H- obtenir des conseils juridiques sur le droit des contrats étranger = 4 OU 3 OU 2]**

**Q3. Vous avez dit que certaines questions relatives au droit des contrats ont un impact sur vos transactions transfrontalières interentreprises. Dans quelle mesure ces obstacles vous ont-ils dissuadé de mener des transactions transfrontalières ?**

[UNE SEULE REPONSE POSSIBLE SEULEMENT]

- Tout le temps.....	4
- Souvent.....	3
- Pas très souvent .....	2
- Jamais .....	1
- [NSP/SR] .....	9

[POSER A TOUS]

**Q4. Si vous étiez en mesure de choisir, pour vos transactions transfrontalières interentreprises avec un partenaire d'un autre pays de l'Union Européenne, un seul et unique droit des contrats européen, dans quelle mesure serait-il probable que vous l'utilisiez ?**

[UNE SEULE REPONSE POSSIBLE SEULEMENT]

- Très probable.....	4
- Probable .....	3
- improbable .....	2
- Pas du tout probable .....	1
- [NSP/SR] .....	9

[POSER A TOUS]

**Q5. Si vous étiez en mesure de choisir un seul et unique droit des contrats européen pour vos transactions transfrontalières interentreprises dans l'Union Européenne, est-ce que vos transactions transfrontalières ...**

[UNE SEULE REPONSE POSSIBLE SEULEMENT]

- Augmenteraient beaucoup.....	4
--------------------------------	---

- Augmenteraient un peu ..... 3
- Ne changeraient pas ou..... 2
- Diminueraient?..... 1
- [NSP/SR] ..... 9

[POSER SI Q5= 'augmenteraient beaucoup' ou 'augmenteraient un peu']

**Q6. Si vous étiez en mesure de choisir un seul et unique droit des contrats européen, dans combien de pays de l'Union Européenne supplémentaires estimez-vous que vous feriez des transactions transfrontalières interentreprises ?**

[UNE SEULE REPONSE POSSIBLE SEULEMENT]

- dans 6 nouveaux pays de l'Union Européenne ou plus..... 4
- dans 3 à 5 nouveaux pays de l'Union Européenne..... 3
- dans 1 à 2 nouveaux pays de l'Union Européenne..... 2
- [aucune augmentation du nombre de pays] ..... 1
- [NSP/SR] ..... 9

[POSER A TOUS]

**Q7. Si un droit des contrats européen était élaboré, que préféreriez-vous pour vos transactions interentreprises ?**

[UNE SEULE REPONSE POSSIBLE SEULEMENT]

- Un droit des contrats commun à l'UE remplaçant 27 droits des contrats nationaux..... 1
- Un droit des contrats européen que vous pourriez choisir comme une alternative à la législation nationale uniquement pour vos transactions transfrontalières..... 2
- Un droit des contrats européen que vous pourriez choisir comme une alternative à la législation nationale à la fois pour vos transactions transfrontalières et vos transactions intérieures ..... 3
- [NSP/SR] ..... 9